

Rythmes scolaires Temps de l'enfant, vie des familles Contribution du Réseau français des villes Educatrices

Villes d'ANGERS (Luc Belot, adjoint au Maire chargé de l'enfance et de l'éducation) et de GRENOBLE (Paul Bron, adjoint au Maire chargé de l'éducation)

La nouvelle organisation de la semaine scolaire entrée en application à la rentrée de septembre 2008, s'ajoutant à plusieurs mesures qui touchent à la qualité de la prise en charge scolaire et éducative (aide personnalisée, « Rased », 2-3 ans...), a provoqué dans la communauté éducative des réactions, un débat... révélant tout à la fois de l'acuité des difficultés ainsi qu'un fort enjeu autour de l'école et du socio-éducatif.

Cette question sur les rythmes a néanmoins suscité, au plan des organisations nationales comme aux échelons locaux, enseignants, collectivités, institutions, associations... voulant aller vers des temps scolaires mieux adaptés et faire levier vis-à-vis des autres questions soulevées.

I – DEPUIS LA RÉFORME ET LES IÈRES ASSISES NATIONALES DE L'ÉDUCATION EN 2009... L'ACTUALITÉ

- Dès 2009, de nombreuses villes, notamment du réseau français des Villes Educatrices, ont engagé des rencontres avec les parents d'élèves et les enseignants sur le rythmes scolaires, autour de la possibilité donnée aux conseil d'école de déroger à la semaine de 4 jours.
- Juin 2009, les premières Assises Nationales de l'Education se prononcent pour la mise en œuvre d'une concertation nationale sur les rythmes scolaires
- Début 2010, l'Académie de médecine, dans son rapport « Aménagement des temps scolaires et santé de l'enfant », se prononce en défaveur de la semaine de 4 jours.
- Le ministre de l'Education annonce l'organisation en juin 2010 d'une Conférence nationale sur les rythmes scolaires, où les acteurs de l'école et de l'éducation seront invités à réfléchir sur un nouvel aménagement des temps scolaires.

II - LES ENJEUX

- La semaine d'école sur 4 jours prend place dans une « rythmique » annuelle, hebdomadaire, journalière qui interroge la qualité et l'articulation des temps scolaires, éducatifs, familiaux, professionnels...dans leur capacité à favoriser le bien être de l'enfant et à lui permettre de réussir son parcours éducatif.
- Un autre aménagement est possible. Dans le cadre des **Projets Educatifs Locaux** inscrits dans les territoires, des institutions, partenaires et acteurs de la communauté éducative se mobilisent sur des réflexions, des propositions, des expérimentations.

Le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 se traduit, depuis septembre 2008, par la suppression de l'école le samedi matin et la mise en place de la semaine scolaire de 4 jours (avec 24 heures hebdomadaires d'enseignement plus 2 heures d'aide personnalisée).

Par dérogation, le temps scolaire peut se déployer sur neuf demi-journées à l'exclusion du samedi matin.

Contributions et communications d'experts (F. Testu, H. Montagner, René Clarisse...), mobilisations d'organisations de parents d'élèves, d'enseignants, des associations des maires, de l'éducation populaire... expérimentations, expériences, démarches et projets d'écoles et de villes, soutiennent une réflexion et un mouvement qui s'amplifient pour demande un cadre national d'organisation des temps scolaires ouvert, permettant à l'échelle des territoires, dans le cadre des Projets Educatifs Locaux, de déployer et d'articuler au mieux les différents temps et activités pour l'enfant.

...« de l'option possible de l'école le mercredi matin jusqu'à l'offre socio-éducative, sportive, culturelle, également possible le samedi pour les enfants, en particulier dans les quartiers populaires » (Y. Fournel, RFVE, mars 2009).

Les Villes de Toulouse, Brest, Grenoble, Lyon, Angers, Belfort... et bien d'autres sont, avec courage eu égard au régime dérogatoire, déjà engagées dans des expériences ou des démarches privilégiant l'école le mercredi matin.

- Les villes tiennent une place grandissante dans le champ éducatif local, bien au-delà de leurs compétences obligatoires et sur tous les temps de l'enfant. L'évolution de ces temps doit être pensée en termes de co-éducation et de continuité éducative, qui articulent enseignements, services péri scolaires, offre socio éducative, sportive, culturelle, artistique... Elle doit bénéficier dans la perspective d'une nouvelle organisation des temps scolaires et éducatifs, des financements afférents (Contrat Enfance Jeunesse...)

III - LES QUESTIONS SUR LE RYTHME : JOURNEE / SEMAINE / ANNEE

I - Quelle durée et quelle structure pour la journée ? Matinée / Pause méridienne / Après-midi

- Les horaires ?
- L'amplitude et le rythme des séquences d'enseignement ? La nature de ces enseignements, leur positionnement dans la journée ?
- L'amplitude et la conception de la pause méridienne ? Organisation du repas / Qualité des mets et des lieux / temps d'activité et de récupération.
- En référence à la journée globale de l'enfant, et selon les cycles, le rythme et les temps de récupération : Quels temps et activités péri-scolaires, pour quels besoins ?...
 Les devoirs à la maison ? Les transports ? Des lieux ouverts aux jeunes, accessibles en dehors des cours ?...

2 - Quel compromis pour la conception et l'organisation de la semaine ?

- Faut-il maintenir la suppression de l'école le samedi (des parents, des enseignants, des enfants le considèrent comme un temps d'école « autrement »)
- . Comment éclairer les choix d'aménagement possibles, sur 4 ou 5 jours ? Privilégier et faciliter l'option de l'école le mercredi matin ? Quelle implication pour les Villes ?
- . Comment organiser une semaine qui favorise le parcours de tous les enfants, et en particulier ceux qui sont en difficulté scolaire ?

3 - Quel calendrier annuel école / vacances, et quelle durée pour les congés d'été ?

- « Petites vacances » : respecter la périodicité 7/2, et introduire deux semaines de « vrais » congés d'automne ?
- « Grandes vacances » : Les raccourcir ? Les « zoner » ?
- Jusqu'à quel point intégrer les contraintes d'ordre économique, sociale, familial ?

IV - LA POSITION DES VILLES ÉDUCATRICES

- L'aménagement des rythmes de l'école, en relation avec les temps de l'enfant et la vie des familles, constitue un enjeu en lui-même vis-à-vis du bien être et de la réussite scolaire et éducative des enfants – notamment pour ceux qui peuvent éprouver des difficultés.
- Aussi, les Villes éducatrices souhaitent que les institutions et les partenaires de l'éducation et de l'école puissent se saisir de cette problématique, en débattre, proposer et expérimenter de nouveaux rythmes scolaires, en particulier introduisant l'école le mercredi matin.

Avec ses longues vacances d'été, notre pays concentre, aujourd'hui, sur un minimum de journées par semaine (2 x 2 jours discontinus de surcroît !) un maximum d'heures journalières de cours (6 h sans compter l'aide personnalisée).

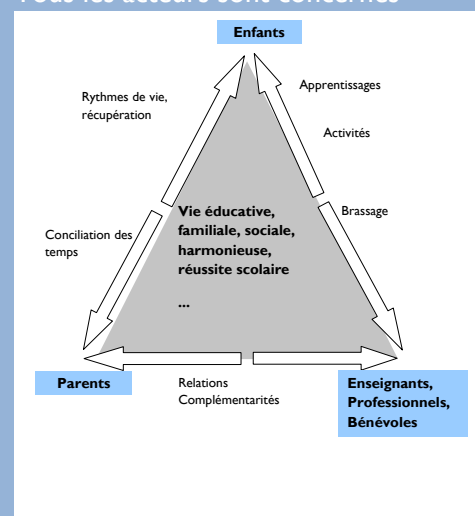
Ces séquences d'école particulièrement fractionnées et concentrées, ne contribuent sans doute pas à l'efficacité du système scolaire français (cf. Rapport Académie de médecine et évaluations PISA).

Augmentées des 2 h hebdomadaires d'aide personnalisée, elles peuvent difficilement soutenir la réussite des élèves moins favorisés et la lutte contre les inégalités.

D'autre part, la disponibilité cognitive d'un enfant de 6 ans ne dépasse pas 3h par jour, celle d'un enfant de 10 ans quatre heures.

Comment, dès lors, offrir aux enfants- aux élèves- des temps mieux équilibrés et mieux agencés, avec des régularités et des repères structurants, sans omettre les indispensables séquences de récupération et de « temps pour soi »... ceci des périodes annuelles de vacances aux nuits quotidiennes de sommeil réparateur indispensable.

Tous les acteurs sont concernés



Assises nationales de l'éducation – 5 juin 2010

Textes préparatoires aux ateliers



- Les villes éducatrices souhaitent pouvoir organiser le dialogue avec tous les acteurs éducatifs autour de l'enfant dans le cadre d'un **Projet Educatif de Territoire**.
- Les villes éducatrices demandent avec force à l'Etat de favoriser dès maintenant le dialogue avec l'ensemble des partenaires éducatifs et de faire évoluer les règles et les financements applicables pour faciliter à partir de la rentrée scolaire 2011, à l'échelle des territoires, le choix entre les options possibles d'aménagement des temps de l'école.